



mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2008

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **La formation professionnelle tout au long de la vie**

La Cour des comptes publie aujourd'hui un rapport consacré à la formation professionnelle tout au long de la vie (formation initiale et continue). Ce travail mené avec les chambres régionales des comptes sur près d'une centaine d'organismes tant publics que privés met en évidence l'inefficacité du système et l'urgence de sa réforme :

- 1. Les formations sont largement inadaptées aux besoins des individus et des entreprises.** La formation professionnelle initiale ne garantit pas aux jeunes qui en bénéficient une insertion satisfaisante sur le marché du travail tandis que la formation continue, loin de donner une deuxième chance aux personnes en ayant besoin, bénéficie en priorité aux personnes les mieux insérées dans l'emploi.
- 2. Les financements sont abondants** (plus de 34 milliards d'euros en 2006) **mais très insuffisamment mutualisés** ; les circuits financiers sont excessivement cloisonnés et peu contrôlables.
- 3. Les intervenants sont éclatés à l'extrême et ne coordonnent qu'insuffisamment leurs actions.**

La Cour appelle donc à une profonde réforme d'un système inefficace, inéquitable et couteux. Ses recommandations s'articulent autour des trois axes suivants :

#### **1. Adapter l'offre de formation aux besoins des individus et des entreprises.**

En matière de formation initiale, l'Etat et les régions doivent mieux se coordonner pour que les formations en lycées professionnels et en apprentissage soient plus complémentaires et mieux adaptées aux besoins du marché du travail.

En matière de formation continue, les opérateurs publics – AFPA et réseau des GRETA – doivent faire évoluer sans délai leur forme juridique et leurs modes de gestion. La possibilité d'un rapprochement ou d'une mise en commun de leurs moyens ne doit pas être exclue. Enfin, les régions doivent s'attacher, dans le cadre des commandes publiques de formation, désormais soumises au droit de la concurrence, à exercer complètement leurs responsabilités et à définir précisément en fonction des besoins le contenu des actions financées, en rupture avec la logique de l'offre qui continue largement à prévaloir.

## **2. Clarifier les modalités de collecte des fonds de l'apprentissage et de la formation continue et assurer leur meilleure répartition**

Les réformes à mettre en œuvre doivent viser non pas à accroître des moyens déjà abondants, mais à les mutualiser beaucoup plus fortement et à les réorienter vers les publics qui en ont le plus grand besoin tout en diminuant très sensiblement les coûts de collecte.

Une diminution du nombre d'organismes collecteurs apparaît donc nécessaire, ce qui suppose que l'on rehausse le seuil de collecte donnant accès à l'agrément ; l'hypothèse d'une fusion du réseau de collecte des fonds de la formation professionnelle avec celui de la taxe d'apprentissage, voire celle d'un transfert de la collecte de l'ensemble de ces contributions aux URSSAF, devraient être examinées à cette occasion.

## **3. Créer les conditions d'une stratégie coordonnée en matière de formation tout au long de la vie**

La mise en œuvre d'une telle stratégie suppose un renouvellement complet des méthodes de coordination entre les acteurs. Elle pourrait s'appuyer sur :

- une instance commune de diagnostic et de programmation, réunissant l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle, tant au niveau national (elle s'appuierait sur l'actuel Conseil national de la formation tout au long de la vie) qu'au niveau local ;
- un dispositif commun de financement abondé par l'ensemble des acteurs, et notamment les organismes collecteurs des fonds de la formation professionnelle ;
  - un dispositif d'information et d'évaluation de nature à combler les importantes lacunes constatées dans ce domaine.

### **Contact :**

**Danielle VACHOUX** - Directrice de la communication - Tél. : 01 42 98 97 10 - [dvachoux@ccomptes.fr](mailto:dvachoux@ccomptes.fr)